

Programme de formation - 7H

SENSIBILISATION AUX RISQUES TERRORISTES

Objectifs pédagogiques

Être sensibilisé aux risques et menaces terroristes.

Acquérir des réflexes de prévention et de réactions adaptés face à une situation.

Public concerné : Tout public

Prérequis : Aucun

Durée du module : 1 jour(s) / 7 heures

Dates et horaires : Nous consulter

Effectif(s) : 1 à 10 personnes

Lieu : Site client ou OF à Orange

Tarif : Nous consulter

Moyens et méthodes pédagogiques :

Alternance de cours théoriques et de mises en situation, vidéos

Moyens techniques

Ordinateur, projections (pour les groupes), Livret stagiaire, Paperboard

Modalités d'évaluation

Tests d'évaluations

Attestation de fin de formation

Contact : GANDON Maxime, Responsable Administratif - 06.62.64.87.31 - contact@coachformation84.fr

Modalité d'accès : Pour toute demande d'inscription merci de nous contacter soit par téléphone, soit par mail soit via le formulaire de contact sur le site internet. Une réponse sous 72H vous sera faite.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Pour toute demande d'inscription merci de nous contacter soit par téléphone, soit par mail soit via le formulaire de contact sur le site internet. Une réponse sous 72H vous sera faite.

Intervenant : Formateur professionnel spécialisé en risques terroristes de 20 ans d'expérience.

Programme de formation - 7H

SENSIBILISATION AUX RISQUES TERRORISTES

Contenu de la formation

DEFINIR :

- Définir les risques terroristes (sémantique – historique – méthodologie et motivation du terrorisme)
- Connaître les différentes menaces terroristes et les différents matériels terroristes
- Connaître les niveaux de risques associés et les cibles potentielles

PREVENIR :

- Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes
- Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes
- Identifier les différents modes d'action hostiles possibles sur le site
- Mesures de prévention et de protection mises en place sur le site

REAGIR :

- Se protéger soi-même (actes réflexes et actes tactiques : se courir, se cacher, se confiner, combattre en dernier recours, mesures de mise en sécurité immédiate après neutralisation)
- Protéger les autres et Sécuriser une zone
- Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention

SECOURIR :

- Notions de secourisme « tactique » : gestes de premiers secours (saignement – arrêt cardiaque – inconscience)
- Gérer l'après-événement

Références réglementaires

Article L 4121-1 du Code du Travail : obligation pour l'employeur d'assurer la sécurité des salariés au sein de l'Entreprise ou de l'Organisme et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Article L 4121-2 du Code du Travail : obligation pour l'employeur de prendre les mesures nécessaires de protection collective et individuelle par un affichage réglementaire et une communication autour de la conduite à tenir en cas d'attentat.